

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

19-2

Mardi 26 mars 2019

### ~~~~~ Compte-Rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 26 mars 2019 à 19 H.

Etaient présents: S. BOCHET, Maire, P. COUPEAU et C. CHEVALIER, Adjoint, E. ECHANTILLAC, D. JEAN, A. ORTOLLAND, F. PUPPINI et L. RENAUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: JP. BARON qui a donné procuration à S. BOCHET et D. GARNIER.

Absents: P. GUILLOT, S. PETITDEMANGE et K. SCHOUMACKER.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; E. ECHANTILLAC est élue secrétaire de séance.

#### **1 - BUDGET "PRINCIPAL" - Compte Administratif 2018.**

Sur rapport de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018, qui présente un excédent de clôture en fonctionnement de 79 810,90 €, et un excédent de clôture en investissement de 25 668,20 €.

*Décision prise à l'unanimité.*

#### **2 - BUDGET "PRINCIPAL" - Compte de Gestion 2018 du Receveur Municipal.**

Sur rapport de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2018 du receveur-percepteur-municipal en conformité avec le compte administratif voté précédemment.

*Décision prise à l'unanimité.*

#### **3 - BUDGET "PRINCIPAL" - Affectation de résultats de l'exercice 2018.**

Sur rapport de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation de résultats suivante: 43 316,60 € sont affectés en réserve, au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", pour le financement de l'investissement afin de couvrir le solde d'exécution négatif de l'exercice comptable 2018.

*Décision prise à l'unanimité.*

*Monsieur Frédéric PUPPINI entre dans la salle.*

#### **4 - IMPOTS LOCAUX - Taux d'imposition 2019.**

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2019 les taux d'imposition suivants pour la taxe d'habitation et la taxe foncière (Taxe d'Habitation 14,61 %; Foncier Bâti 25,27 %; Foncier Non-Bâti 94,02 %).

L'application de ces taux, aux bases d'imposition 2018 fixées par l'Etat, représente un produit fiscal global de 213 992 €.

*Décision prise à l'unanimité.*

#### **5 - BUDGET PRIMITIF 2019.**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre en recettes et dépenses, report de l'exercice 2018 compris, en section d'investissement à la somme de 274 929,00 € et qui est en excédent en section de fonctionnement de 302 345,23 €.

Avec les reports 2018, la répartition des crédits d'investissement par opération est la suivante:

*Terrains-Bois-Forêts: acquisition foncière 10 500 €;*

*Mairie-Services administratifs: achat de gros matériel et petite rénovation 66 250 €;*

*Mairie-Services Techniques: acquisition de petits matériels techniques 4 400 €;*

*Ecole-cantine-garderie: construction bâtiment 66 150 €;*

*Salle d'activités: mise aux normes d'accessibilité 1 016 €;*

*Autres réalisations: travaux portant sur le bâtiment 3000 €;*

*Halte-garderie: travaux portant sur les menuiseries 13 000 €;*

*Voirie communale et rurale: travaux portant sur l'éclairage public, la création d'un cheminement piétons et la rénovation de monuments aux morts 84 500 €.*

*Décision prise à l'unanimité.*

#### **6 - SUBVENTIONS COMMUNALES - Attributions 2019.**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide l'octroi pour 2019 des subventions suivantes:

*Scu des Ecoles de Curienne: classe de mer 3100 € et sorties scolaires 450 €;*

*Association « Histoire de Mamamouki 2500 €;*

*Club des Aînés ruraux du Mont St Michel de Curienne 400 €;*

*ADMR du Plateau de la Leysse et du Nivolet 394 €;*

*Groupement d'employeurs à vocation de remplacement agricole Savoie Centre 160 €;*

*La Culturienne 756 €;*

*Karaté Club La Ravoire 150 €;*

*Banque alimentaire de la Savoie 100 €;*

*Ccmité du Souvenir Français 50 €;*

*Association «Lo Balorians » - Compagnie de Théâtre 100 €;*

*Association Les anciens d'AFN 150 €.*

*Décision prise à l'unanimité.*

**7 - ADMINISTRATION GENERALE- Agenda d'accessibilité programmée.**

Le Conseil Municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune et autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

*Décision prise à l'unanimité.*

**8 - RESTAURATION SCOLAIRE - Convention constitutive d'un groupement de commandes.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre les trois communes (Barby, Thoiry, Curienne) en vue de la passation d'un nouveau marché unique pour la fourniture des repas destinés aux restaurants scolaires et centres de loisirs, de désigner la commune de BARBY comme coordonnateur du groupement, de mandater la commune de BARBY pour l'organisation et la gestion de la procédure, la signature du marché et les éventuels avenants à intervenir, de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune à la commission d'appel d'offres dudit groupement, présidée par le représentant du coordonnateur:

➤ Mme Elisabeth ECHANTILLAC, représentant titulaire,

➤ Mme Delphine GARNIER, représentant suppléant;

et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

*Décision prise à l'unanimité.*

**9 - PERSONNEL COMMUNAL – Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2nde classe.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2nde classe de catégorie C à temps complet.

*Décision prise à l'unanimité.*

**10 - ADMINISTRATION GENERALE – Demande de subvention DETR 2019.**

Le Conseil Municipal adopte le projet présenté, sollicite l'aide financière des services de l'Etat et donne mandat à M. le Maire, ou son représentant, pour engager les démarches nécessaires pour mener à bien ces demandes.

*Décision prise à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le Maire, S. BOCHET



La Secrétaire de séance, E. ECHANTILLAC